Signexpert

La signature électronique de l'expert-comptable

La profession affirme son identité !

« Parce que c'est un outil qui permet la mise en relation des professionnels avec tous les partenaires de l'entreprise, Signexpert favorise ainsi une évolution inédite des méthodes de travail. »

Jean Saphores, président de la commission Informatique

Une solution spécifique pour **la marque expert-comptable**

Au service de notre profession, voici Signexpert : la signature électronique de l'expert-comptable. L'Ordre des Experts-Comptables propose un outil pour renforcer la transparence et la fiabilité. Il engage la marque expert-comptable. Qui dit engagement dit signature. Signexpert, c'est l'outil d'identification et de sécurité de la profession comptable et du professionnel.

Diffusée largement auprès du monde financier, économique et des administrations, la signature électronique garantit que le titulaire d'un certificat Signexpert est membre de l'Ordre des Experts-Comptables.
Le certificat électronique établit le lien avec la région ordinale, elle-même attachée à la profession comptable (voir tableau sur les AC). Cette publication de l'architecture des Autorités de Certification (AC), issue de l'organisation de la profession comptable, affirme l'importance de l'appartenance à l'Ordre. Elle propose ainsi un outil pour distinguer les illégaux des membres de l'Ordre.

Signexpert concerne tant les personnes physiques que les personnes morales : destinée aux membres de l'Ordre, elle s'adressera dès le 4e trimestre 2011 aux personnes morales, pour la production de documents certifiés en masse par le cabinet ou l'AGC ; parce que c'est un outil qui permet la mise en relation des professionnels avec tous les partenaires de l'entreprise, Signexpert favorise ainsi une évolution inédite des méthodes de travail :

- en effet, assurés par Signexpert de l'identité professionnelle et de l'appartenance à l'Ordre du signataire, nous pouvons revendiquer l'inscription électronique en ligne à de nombreux services ;
- nous pouvons produire des formulaires dématérialisés et nous pouvons travailler sur la certification conforme de copies électroniques de documents papiers, scannés, et mis à disposition des tiers ;
- Signexpert, c'est aussi le moyen de reconnaître la personne physique à travers ses multiples exercices au sein de la profession. S'il est possible de détenir plusieurs signatures pour respecter la séparation des mandats et des activités, les différents sites pourront reconnaître le porteur physique, et lui proposer un environnement unique.

Signexpert c'est enfin un programme d'accompagnement des partenaires de la profession pour que l'outil puisse être intégré le plus rapidement possible dans tous les logiciels et services proposés. ■

A quoi ça sert ?

Signexpert, pour l'intégrité des documents
Signexpert : je signe, je souscris. Équivalente à la signature manuscrite, Signexpert vous permettra de changer votre abonnement sur jedeclare.com. D'autres sites suivront très bientôt cet exemple, à commencer par les services de l'Ordre.

Autorité de certification des régions pour Signexpert des membres de l'Ordre

- AC Croec d'Alsace
- AC Croec d'Aquitaine
- AC Croec d'Auvergne
- AC Croec de Bourgogne Franche-Comté
- AC Croec de Bretagne
- AC Croec de Champagne
- AC Croec de Guadeloupe
- AC Croec de Guyane
- AC Croec de la Réunion
- AC Croec de Lille Nord-Pas-de-Calais
- AC Croec de Limoges
- AC Croec de Lorraine
- AC Croec de Marseille-Pacac
- AC Croec de Martinique
- AC Croec de Montpellier
- AC Croec d'Orléans
- AC Croec de Paris-Ile-de-France
- AC Croec de Pays-de-Loire
- AC Croec de Picardie-Ardennes
- AC Croec de Poitou-Charentes-Vendée
- AC Croec de Rhône-Alpes
- AC Croec de Rouen-Normandie
- AC Croec de Toulouse Midi-Pyrénées
- Elus de l'Ordre des Experts-Comptables
- OEC - Chiffrement
- OEC - SSL
- OEC - CC
- OEC - OCSP

AC Ordre des experts-comptables

Trois familles d'Autorité de Certification (AC) :
- chacune des régions ordinales pour les experts ;
- les élus des Conseils régionaux et du Conseil Supérieur ;
- et quatre AC techniques pour de futurs services.

> “Les sites de la profession, jedeclare.com, impots.gouv.fr et d’autres accepteront prochainement Signexpert.”

Signexpert : qu’est-ce que c’est, à quoi ça sert ?

Signexpert, un outil 3 en 1 ! Un package complet et totalement sécurisé comprenant…

La signature électronique de l’expert-comptable pour remplacer la signature manuscrite

Elle permet ainsi la contractualisation en ligne ou la production de documents électroniques vers les clients ou les tiers. Signexpert garantit l’origine du document et l’engagement du signataire, elle protège aussi celui-ci contre toute modification, intentionnelle ou accidentelle, du document, voire sa substitution… Vous pourrez désormais envoyer des documents en toute sécurité à vos clients puisque la version proposée par le cabinet sera toujours identifiée. Conformes au standard X.509v3, les certificats Signexpert peuvent être utilisés dans de nombreux logiciels que vous employez quotidiennement, à commencer par votre messagerie électronique. Tous vos messages seront alors certifiés, votre carnet d’adresse, sécurisé, offrant à vos contacts une garantie supplémentaire.

Une authentification forte pour garantir la confidentialité et la sécurité lors de toutes vos connexions

Pour une sécurité de haut niveau, une clé cryptographique est utilisée à chaque connexion et durant toute la durée de l’échange. La clé USB Signexpert permet aussi de se connecter simplement sans avoir à présenter de mot de passe. En effet, la clé cryptographique qu’elle embarque, propre à chaque utilisateur et activée par un code PIN personnel, apporte une authentification de haut niveau de son porteur. Elle permet aussi en complément et selon les services à une confidentialité de l’intégralité des communications. Bien sûr, le code PIN n’est jamais échangé sur le réseau internet et reste seulement connu de l’utilisateur. Les sites de la profession, jedeclare.com, impôts.gouv.fr et d’autres accepteront prochainement Signexpert. Les partenaires, éditeurs ou fournisseurs de contenus, adapteront progressivement leurs offres pour tirer tous les bénéfices de Signexpert.

Signexpert

Le logiciel LP7 Creator de la société Lex Persona

Disponible pour Windows XP, Vista et Seven, mais aussi Mac et Linux (courant 2011), ce logiciel de type bureautique s’installe en deux clics sur votre poste de travail et vous accompagne tout au long de la journée, il vous permet de signer, que vous soyez connecté ou non à internet et également lors de vos déplacements. Associé à votre identité, ce logiciel permet de signer des documents Office ou Acrobat, mais aussi des fichiers binaires, comme les archives comptables. Ainsi sécurisées, vous pourrez les donner à votre client, à un tiers, ou les envoyer à un “tiers archiveur” sans crainte de modifications ultérieures. Signexpert est évidemment conforme au RGS (Référentiel Général de Sécurité) et aux standards du marché. ■

A quoi ça sert ?

Signexpert pour répondre à votre obligation d’archivage des comptabilités

Chaque année, vous devez archiver informatiquement les dossiers de vos clients, données comptables, éléments complémentaires, justificatifs de résultat, pièces originales dématérialisées. Si la date certaine est déjà délivrée par le processus du tiers archiveur, par exemple jedeclare.com, l’origine du dossier peut utilement être garantie par la signature des fichiers, en particulier pour la remise d’un CD à votre client.

> “Pour toutes les démarches formelles qui impliquent l’engagement et la confiance réciproque, pour la validité des contrats, la signature électronique viendra sécuriser les échanges, tout en les simplifiant et en les accélérant.”

La signature électronique, comment ça marche ?

Dans le monde physique, il y a des rencontres entre des femmes et des hommes dans le cadre d’activités professionnelles. Nous échangeons nos cartes de visites, nous nous déplaçons dans les entreprises et les cabinets : il y a une connaissance humaine des rôles des personnes. Ce contact physique permet la définition des besoins, l’élaboration orale des principes de partenariat, la conception puis la construction des collaborations professionnelles pour lesquelles on se rencontre.

Ensuite il y a la contractualisation, la lettre de mission, signée par le professionnel et par le client. A ce moment, il y a confiance mutuelle sur les identités au regard de la période d’appréciation commune qui a précédé, la signature étant réalisée le plus souvent au cours d’une réunion physique et par conséquent, avec reconnaissance visuelle et réciproque des signataires. Cette signature, cette marque liée à la personne, est indissociable du document, et pour être valide, chacune des pages est paraphée. L’identité du client sera par ailleurs confirmée au moyen de la copie de sa pièce d’identité, conservée dans le dossier permanent, et ses droits d’engager la société seront confirmés au moyen des statuts, Kbis et mandats de celle-ci.

A l’ère du numérique, la signature électronique vient révolutionner la phase de contractualisation. La rencontre physique aura toujours pour objet la connaissance humaine des personnes, la reconnaissance de leur rôle respectif au sein d’un processus professionnel, l’élaboration d’accords de partenariats. Mais pour toutes les démarches formelles qui impliquent l’engagement et la confiance réciproque, pour la validité des contrats, la signature électronique viendra sécuriser les échanges, tout en les simplifiant et en les accélérant. Quelques clics, et un contrat sera paraphé, signé, archivé. Moins de temps dévolu aux contraintes formelles, davantage de fiabilité dans les gestes de certification, plus de temps pour l’inventivité dans les rapports professionnels…

Explications

La signature électronique permet de remplacer la signature manuscrite, mais aussi la reconnaissance visuelle des signataires. Il y a deux composants dans la signature électronique : un certificat électronique, véritable pièce d’identité numérique professionnelle de la personne qui, outre son nom, indique pour quelle entreprise ou cabinet elle travaille. Ce certificat est lié à un composant, une clé dite “secrète” c’est-à-dire inconnue de tous sauf du porteur.

Création d'une signature électronique

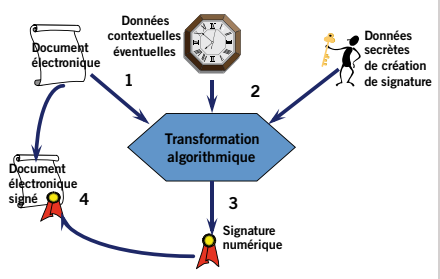

Ainsi, cette clé secrète qui est l’équivalent de la griffe permettant d’apposer sa signature, assure le lien entre identité et signature. A l’image de l’acte physique de signature, le porteur de Signexpert va apposer celle-ci sur un document électronique, qu’il visualise sur l’écran de son ordinateur. Mais c’est ici que s’arrête la comparaison, car la signature électronique est plus simple et plus fiable. Plus simple car en une seule fois ce sont toutes les pages du document qui sont signées et deviennent indissociables les unes des autres. Plus fiable, car la signature, c’est aussi le certificat de la personne qui l’appose : il y a donc association entre le document et l’identité du signataire.

La forme de cette signature n’est pas une image ajoutée simplement au document, mais un sceau numérique, “calculé” à partir du document et de la clé secrète (voir schéma). Ainsi, cette marque unique est liée au document et à l’identité du signataire. Contrairement à la signature physique, qui doit être constante, la signature électronique change à chaque application. Pour vérifier qu’il s’agit bien de la personne signataire et du bon document, on vérifie le lien entre le document, le certificat et la signature. Cette vérification se fait de manière automatique dans les différents logiciels. ■

> “Pour obtenir Signexpert, vous devez être inscrit au tableau, ce sera donc à partir de celui-ci que le processus de délivrance va s’établir. A partir du 18 juillet 2011, rendez-vous sur www.signexpert.fr...”

Acquérir votre signature électronique, mode d’emploi...

Si la signature électronique est l’identité du professionnel dans le monde dématérialisé, sa délivrance doit être exemplaire et à l’abri de toute mise en cause. Elle est donc subordonnée à quelques obligations.

Vous êtes expert-comptable

Pour obtenir Signexpert, **vous devez être inscrit au tableau,** ce sera donc à partir de celui-ci que le processus de délivrance va s’établir. **A partir du 18 juillet 2011, rendez-vous sur www.signexpert.fr,** cliquez sur le bouton “Je demande ma Signexpert” pour une délivrance à partir de mi-octobre. Après avoir complété votre fiche d’identité avec votre adresse email professionnelle (attention : la vôtre, pas celle de votre assistante ou du cabinet !) ; **la demande de fabrication sera envoyée à notre opérateur, la société Keynectis,** pour création, dans un support cryptographique sécurisé, du certificat électronique personnel.

Après avoir reçu votre code PIN d’activation de Signexpert **sous forme sécurisée,** avec une lettre d’accompagnement vous informant de la mise à disposition de Signexpert, **vous contacterez votre Conseil régional pour une prise de rendez-vous de retrait.** Lors du rendez-vous, votre clé Signexpert vous sera **remise en main propre,** avec contrôle de votre identité et conservation d’une copie de la pièce d’identité ayant servi à ce contrôle. **Pour ce rendez-vous,** vous devrez obligatoirement **vous munir de votre code PIN d’activation** (reçu de manière sécurisée), pour signer immédiatement et électroniquement l’accusé de remise et les conditions générales d’utilisation. Ainsi sera immédiatement vérifié le bon fonctionnement de votre clé Signexpert.

Vous pouvez aussi recevoir Signexpert en participant au Congrès de Marseille

La première rencontre entre les professionnels et Signexpert aura lieu lors du 66e Congrès de l’Ordre, du 13 au 15 octobre prochain. Nous vous proposons de bénéficier d’une réduction sur le prix de Signexpert, de recevoir celle-ci pendant le congrès, en avant-première, et de l’utiliser sur différents stands partenaires. Vous pourrez ainsi repartir avec votre clé USB cryptographique parfaitement opérationnelle.

Profitez de l’offre spéciale “Congrès de Marseille”, en trois étapes

240 euros au lieu de 400 euros pour quatre ans !

Vous participez au Congrès de Marseille : bénéficiez d’une remise de 160 euros sur votre kit Signexpert pour quatre ans.

- **Vous vous inscrivez au congrès**
- **Après paiement des droits d’inscriptions, vous recevrez un chèque de remise de 160 euros.**
- **Vous faites votre demande de signature sur www.signexpert.fr et entrez votre numéro de chèque au moment du paiement.**

Si vous vous inscrivez avant le 15 septembre, votre clé vous sera remise au congrès

66e congrès experts-comptables & TPE — POUR une DYNAMIQUE de CROISSANCE — marseille 2011

Signexpert est née le 10 mai 2011 au Conseil Supérieur

La signature de la profession comptable est née le 10 mai 2011 pendant la journée de Cérémonie des clés après l'ouverture du domaine de la profession comptable[1] par les trois porteurs des secrets[2] : la présidente du Conseil Supérieur, Agnès Bricard, le président de la commission Informatique, Jean Saphores, et Hervé Boullanger, le secrétaire général du Conseil Supérieur. Chacune des 23 régions a été créée dans le domaine de confiance et les certificats ont été remis à chacun des président(e)s sous la supervision vigilante du témoin de l'opération André Vincent auquel est revenu le soin de surveiller pendant presque huit heures la régularité des opérations.

De g. à dr. : Jean Saphores, Agnès Bricard et Hervé Boullanger

A propos de Keynectis

Keynectis est un éditeur français, spécialisé dans le domaine de la sécurité des échanges numériques. Pionnier du SaaS (Software as a Service) et bénéficiant de plus de 12 ans d'expérience, Keynectis propose une offre globale assurant la gestion des identités numériques et la sécurisation des documents et des communications électroniques, au profit des gouvernements, industriels, institutions financières et in fine au bénéfice des usagers à travers le monde. Thierry Dassault assure la présidence du conseil d'administration.

Pour en savoir plus www.keynectis.com

A propos de Lex Persona

Spécialisée dans la dématérialisation à valeur probatoire, Lex Persona a développé un catalogue complet de solutions de création et de vérification de preuves électroniques, simples à utiliser et faciles à intégrer aux applications métiers.
Avec une équipe d'ingénieurs expérimentés, experts en signature électronique, en authentification forte et en sécurité, Lex Persona appuie son développement sur des éditeurs de progiciels horizontaux ou verticaux, des intégrateurs et opérateurs de systèmes de dématérialisation et des distributeurs formés et qualifiés.
C'est son logiciel phare, LP7Creator, qui a été adopté par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables pour être proposé comme outil de signature électronique à l'ensemble de ses utilisateurs.

Pour en savoir plus www.lex-persona.com

Pour toute information :
Elu responsable : Jean Saphores
Directeur de projet : Stéphane Gasch
sgasch@cs.experts-comptable.org
En charge du projet : Mathieu Jorry
mjorry@cs.experts-comptables.org
Secrétariat : Chantal Napchan
cnapchan@cs.experts-comptables.org
Téléphone de l'équipe : 01 44 15 62 69

A quoi ça sert ?

Signexpert pour les factures électroniques du cabinet

Pourquoi continuer d'imprimer et affranchir des documents qui reviennent immanquablement au cabinet pour leur saisie comptable ? Soyez acteur de la modernité et démontrez à vos clients vos capacités à les accompagner dans leur e-organisation. Dès demain, une optimisation, et après-demain, de nouvelles missions…

1. La notion de domaine de la profession comptable est identique à un coffre à "cachets" dans lequel sont stockés les tampons pour produire des certificats d'appartenance à l'Ordre.
2. Trois porteurs de secrets pour ouvrir à plusieurs le "coffre fort" de l'identité de la profession, gage de sécurité.

> “Signexpert, c’est donc l’outil indispensable pour échanger, entre le cabinet et les clients en toute tranquillité, mais aussi pour collaborer au sein d’un même cabinet.”

Signexpert et vos collaborateurs…

Signexpert pense à eux : si les certificats électroniques sont réservés aux membres de l’Ordre, Signexpert s’adresse aussi à tous les collaborateurs du cabinet pour assurer une homogénéité des outils utilisés. A cet effet, le logiciel de signature électronique est fourni avec une licence que vous pouvez déployer sur l’ensemble des postes de votre cabinet.

Dès le 4e trimestre 2011, un réseau de fournisseurs partenaires locaux proposera des certificats électroniques pour vos collaborateurs, compatibles avec le logiciel de signature électronique.
Vous disposerez alors d’un vaste choix de produits pour optimiser encore l’organisation de votre cabinet et vos relations avec vos clients.
Signexpert permet de protéger l’intégrité de tous vos documents électroniques et leur confère une valeur légale, qu’ils soient adressés à l’extérieur du cabinet ou simplement échangés entre collaborateurs d’un même cabinet.
Signexpert, c’est la capacité d’identifier, de manière formelle, non seulement l’auteur et le signataire du document, mais aussi le cabinet auquel il est attaché et qu’il représente.
Ainsi, parce que le document est rendu intègre et le signataire identifié, les échanges entre collaborateurs et clients sont facilités et leur conservation simplifiée.
C’est l’ouverture à la dématérialisation des échanges professionnels en toute sécurité et légalité.
En interne au cabinet ou à l'AGC : dès sa mise en place de la signature électronique, chaque document qui exige une signature ou simplement une preuve d’intégrité pourra être traité et conservé dans sa forme électronique : la feuille de travail, la feuille de temps, les demandes de congés…
Signexpert, c’est donc l’outil indispensable pour échanger de manière sécurisée, entre le cabinet et les clients en toute tranquillité, mais aussi pour collaborer au sein d’un même cabinet.
Si les technologies de la signature électronique sont matures depuis plusieurs années, il fallait un signe fort de déploiement par la profession pour que les éditeurs de la profession intègrent cette technologie au cœur même de leurs produits.
Ne doutons pas que le congrès de Marseille sera l’occasion de découvrir ces applications. ■

Signexpert : une famille !

Signexpert : un package évolutif !
Aujourd’hui, trois outils en un : signature, authentification et logiciel bureautique.
Demain, plusieurs nouveaux composants :
- **certificats serveur pour authentifier le site et les services en ligne du cabinet ;**
- **cachet serveur pour la production en masse de documents en liaison avec la production du cabinet ;**
- **et plusieurs logiciels optionnels, permettant une réponse aux besoins plus spécifiques des cabinets selon leur organisation informatique et les services qu’ils proposent à leurs clients.**

Et aussi tous les développements que réaliseront les partenaires de la profession.

A quoi ça sert ?

Signexpert pour dématérialiser les bulletins de salaires de vos clients

L’article L.3243-2 du Code du travail permet de produire des bulletins de salaires dématérialisés pour vos clients et leur distribution directement aux salariés. La norme Afnor Z42-025 de mai 2011 propose différentes solutions qui seront très prochainement mises en œuvre par votre plate-forme de dématérialisation et les partenaires de la profession. Avec Signexpert, le bulletin sera sécurisé dès sa création. Signexpert, la marque de l’expert-comptable dans le monde social.

Eric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, nous a reçus à Bercy pour évoquer l'opportunité de la signature électronique. Il évoque sa vision de l'économie numérique et revient sur l'e-G8 qui s'est tenu fin mai à Paris.

Eric Besson

ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique

Vous lancez un projet d'authentification électronique forte. Comment celui-ci s'articule-t-il avec la signature numérique ?

L'Etat mène deux programmes complémentaires, la carte nationale d'identité électronique et l'identité numérique grand public Idénum. Ils permettront de proposer aux internautes une gamme complète d'outils d'authentification en ligne et de signature électronique. La signature électronique s'appuie en effet sur les mêmes "certificats" d'identité numérique qui sont à la base de l'authentification forte assurée par Idénum.

Qu'attendez-vous de la part des fournisseurs de solutions de sécurité et des fournisseurs de sites internet ?

Les usages mobiles de l'internet deviennent prépondérants. Il est donc nécessaire que les identités numériques des internautes soient disponibles sur un maximum de formats possible comme la carte à puce, les cartes SIM ou les clés USB sécurisées. Le label Idénum définit les conditions permettant aux acteurs du secteur privé de distribuer des certificats d'authentification et de signature interopérables et sûrs. J'attends donc qu'ils se saisissent de cette opportunité pour développer de nombreuses offres, diversifiées, ergonomiques et inventives, au profit de nos cyber-citoyens !

Comment sensibiliser les utilisateurs d'internet aux problèmes de sécurité ?

Il faut faire de la pédagogie à chaque étape, en enseignant le plus tôt possible aux enfants les possibilités d'internet comme ses dangers. Aux Etats-Unis, des enfants âgés de deux ou trois ans savent déjà utiliser un iPhone. Quand ils s'approchent d'un écran de télévision, ils mettent donc la main dessus pour passer à une autre image, c'est amusant non ? Il faut favoriser cela, tout en les aidant à acquérir les bons réflexes pour se protéger eux-mêmes.

Plusieurs mesures récentes simplifient l'utilisation de la signature électronique. N'est-ce pas de nature à en limiter l'usage ?

Les trois mesures auxquelles vous faites allusion concernent plus directement l'authentification en ligne que la signature électronique. Ces mesures visent d'une part à fournir un code d'accès unique par entreprise, valable dans l'ensemble des relations avec les organismes publics et d'autre part, à faciliter le recours au vote électronique lors d'assemblées générales. Il y a enfin le coffre-fort électronique pour les échanges de documents des entreprises avec les administrations. La sécurisation par un identifiant unique est une première étape permettant de simplifier l'accès aux services en ligne sans dégrader la sécurité de cet accès. La mise en œuvre de certificats électroniques est une seconde étape qui permet de garantir contre une usurpation d'identité numérique, le vol de mot de passe, par exemple, tout en offrant la possibilité de nouveaux services tels que la signature électronique : c'est exactement l'objectif d'Idénum !

La profession comptable a décidé d'équiper ses 19 000 membres d'une signature électronique et d'une authentification forte conforme au RGS (référentiel général de sécurité). Qu'en pensez-vous ?

Je salue naturellement cette initiative ! L'adoption d'identités numériques sûres, dans un secteur aussi fondamental pour les entreprises que la comptabilité, est un gage essentiel pour la confiance et le développement des actes dématérialisés. La conformité au référentiel général de sécurité permettra de garantir un niveau élevé de protection des actes numériques. En fonction de l'usage envisagé de cette signature électronique par la profession comptable, l'emploi d'une authentification conforme au RGS "trois étoiles" pourrait être privilégié à cet effet.

Notre objectif est, à terme, d'équiper les 120 000 collaborateurs de la profession d'une signature électronique. N'est-ce pas un bon moyen de diffuser cette technique auprès des entrepreneurs ?

Absolument. Dans la mesure où la solution envisagée est interopérable avec les autres solutions que ces professionnels peuvent avoir eux-mêmes mis en œuvre, la diffusion progressive des outils de signature électronique et les gains qu'ils induisent à l'usage, contribueront alors à leur adoption.

Quels sont les rapports entre la signature électronique et le coffre-fort numérique ?

Un coffre-fort numérique permet de stocker sous forme dématérialisée, et sécurisée, différents documents. Pour ouvrir ce coffre-fort, vous devez prouver votre identité numérique, ce qui doit de préférence s'appuyer sur une authentification forte. Ensuite, pour assurer l'intégrité des documents que vous stockez dans le coffre-fort, il est souhaitable que ces documents soient signés électroniquement, surtout s'ils sont destinés à être exploités par l'administration dans le cadre de procédures dématérialisées. Une signature électronique est alors requise. Le coffre-fort numérique s'appuie donc sur les deux briques technologiques de l'identité numérique et de la signature électronique.

La signature électronique, la loi Hadopi, avec la sécurité du net, ne risque-ton pas de faire de cet espace de liberté une aliénation ?

La signature électronique apporte des garanties sur l'intégrité des documents. Surtout, avec une identité numérique maîtrisée, les usages d'internet sont plus sûrs ! Un compte bancaire ne pourra plus être piraté, par exemple. Je pense qu'internet ne peut se développer que dans la confiance. Tout ce qui peut contribuer à cette confiance est un accélérateur de la diffusion d'Internet, et donc de croissance.

Après l'explosion de la bulle internet en 2001, la France, qui était alors le leader mondial en matière de création de sites Web, n'a-t-elle pas manqué un tournant ?

Je préfère regarder devant qu'en arrière. Il faut rester lucide sur nos faiblesses, qui existent, mais nous avons beaucoup d'atouts. Comme nos infrastructures : un million de foyers sont déjà raccordés à la fibre optique. Favoriser l'accès à internet à très haut débit est un de nos objectifs. Nous voulons aussi encourager nos jeunes créatifs en France et leur offrir un environnement d'innovation favorable.

Des orientations ont été prises lors du G8, concernant la liberté d'expression et la propriété intellectuelle. On sait qu'internet est une question mondiale. Comment assurer l'effectivité de ces orientations à l'ensemble des pays ?

Par le dialogue et grâce à la gouvernance mondiale. L'ICANN, qui gère aujourd'hui les noms de domaine Internet en multi-acteurs, doit évoluer vers plus de transparence. Internet est un symbole de la liberté d'expression, il faut une régulation basée sur la responsabilité. On ne peut pas faire autrement.

Qu'avez-vous pensé du e-G8 qui s'est tenu aux Tuileries à Paris les 24 et 25 mai ?

C'est formidable qu'il ait eu lieu. Avoir réussi à réunir 700 des principaux acteurs d'internet à Paris, c'est un succès pour la France et pour l'écosystème numérique. Si je ne dois retenir qu'un moment, ce sera lorsque j'ai vu Eric Schmidt (NDLR : ex-PDG de Google) littéralement bluffé par l'énergie et la connaissance des jeunes entrepreneurs français du "Camping". ■

« L'adoption d'identités numériques sûres, dans un secteur aussi fondamental pour les entreprises que la comptabilité, est un gage essentiel pour la confiance et le développement des actes dématérialisés. »